

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer un marché avec :

1°) la SOCIETE MASORE, pour la fourniture de ciment Bostich pour travaux de reconstruction d'une digue dans la Ravine des Patates à Surand, pour un montant de ..... 509 484 Frs CF

2°) avec la NEHAL, pour la fourniture de roncis tors et ronds caillés, pour travaux de protection contre la Ravine des Patates à Surand, pour un montant de ... 542 262 Frs CF

3°) Avec la Maison RAYAT, pour fourniture diverses nécessaires aux travaux de protection contre la Ravine des Patates à Surand, pour un montant de ..... 505 600 Frs CF

Les crédits nécessaires au paiement de ces marchés sont prévus au Chapitre 502 - article 2313-03 "Réparations Réseau Eclairage Public" (voir tableau récapitulatif).

M. REDELLET. - Messieurs et Mesdemoiselles, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Clapet*  
M. Bevis le 17 avril 1967  
P. Clapet  
Secrétaire général  
signé J. Clapet